

Compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2015, sous la présidence de G. KELLE, Maire
Absents excusés : F. LEROUX – JB. BERGER.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le maire soumet les principales propositions d'évolution de la carte intercommunale dans l'arrondissement de Sarrebourg, applicable au 1^{er} janvier 2017, soumises dans le projet de SDCI présenté par le Préfet :

- ✚ Fusion des 5 intercommunalités de communes, CC de Sarrebourg Moselle Sud, CC de l'étang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre et CC des 2 Sarres pour former une nouvelle intercommunalité qui comptera 76 communes et 46.670 habitants.
- ✚ Maintien de la CC du Pays de Phalsbourg qui avec 17703 habitants est au dessus du seuil de 15000 habitants prévu par la Loi NOTRe.

Les délégués de la Communauté de Communes du Pays des Etangs réunis le 20 novembre 2015 ont émis un avis défavorable à ce projet et ont donné **un AVIS FAVORABLE** à un scénario alternatif : la création d'une Communauté d'Agglomération par fusion de l'ensemble des 6 EPCI de l'arrondissement.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de suivre l'avis émis par la Communauté de Communes ; cette communauté d'agglomération, dotée de moyens financiers renforcés, serait bien plus efficace pour l'avenir du territoire et de toute façon cette solution s'imposera tôt ou tard aux collectivités.

Après débats et vote à main levée, 9 conseillers **S'ABSTIENNENT DE TOUTE DECISION** -
2 conseillers se déclarent être **POUR** la création d'une communauté d'agglomération avec la fusion des 6 EPCI, 1 conseiller se déclare être **CONTRE**.

Cotisation Foncière des Entreprises.

Le Maire soumet aux conseillers municipaux un courrier du 27 novembre 2015 par lequel Monsieur J.P. LEROY, Gérant de la Société LPDE, implantée sur le territoire de Réchicourt le Château, sollicite le soutien du conseil municipal pour le dossier qu'il présente aux services fiscaux afin d'obtenir de l'Etat l'exonération gracieuse de sa cotisation CFE.

Après en avoir délibéré et compte tenu des raisons invoquées, le conseil municipal déclare soutenir Monsieur J.Paul LEROY dans sa démarche auprès de la Direction générale des Finances publiques.

Dossier « personnel communal ».

Le conseil municipal, à l'unanimité – 1 voix, accepte la prise en charge sur le budget communal de la somme de 1702.51€ représentant le montant de la facture des retenues CNRACL sur services régularisables période 01.09.1979 au 31.10.1990 « part salariale ».

Cette régularisation de service concerne Madame BRUNETTE Marie-France, agent territorial qui aurait dû cotiser à cette caisse de retraite dès le 01 septembre 1979, date de sa titularisation dans la fonction publique.

En contrepartie, la commune recouvre auprès de l'IRCANTEC, caisse des agents non titulaires, la part patronale et salariale pour la même période.

Toutefois les conseillers regrettent d'être mis devant le fait accompli. Madame BRUNETTE a été informée avant délibération municipale que la commune prendrait en charge ces retenues.

Décision modificative de crédits budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

COMPTES DEPENSES

Chap	Art	Opération	Nature	Montant
21	2135	42	INSTALLATIONS/AGENCEMENTS/AMENAGEMENT/COUSINE...	3 100,00
21	2128	41	Autres agencements et aménagements de terrain...	2 865,00
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 276,00
042	6811		DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	7 241,00
022	022		DEPENSES IMPREVUES	5 035,00

COMPTES RECETTES

Chap	Art	Opération	Nature	Montant
13	1328	41	AUTRES	1 400,00
20	2031	24	FRAIS D'ETUDE	9 600,00
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-12 276,00
040	28031	24	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE	7 241,00

Remise des sapins à l'occasion des fêtes : établissement d'un règlement.

Suite à l'article paru dans le Flash Infos de novembre proposant un sapin aux foyers de la commune, à l'effet d'être décoré pour les fêtes de fin d'année, 25 commandes ont été enregistrées.

Les arbustes commandés auprès de l'APE du collègue « Les Etangs » seront remis aux bénéficiaires le samedi 05 décembre à la mairie avec un règlement pour une bonne utilisation: le sapin devant être obligatoirement placé visible sur l'espace public, la commune n'est pas tenue responsable en cas d'incident : vol de décoration ou détérioration.

Après les fêtes, la commune récupérera les sapins pour les acheminer vers la déchetterie.

Points divers :

Informations :

redevance « assainissement » : à noter

- augmentation de la part fixe prise en compte sur les factures adressées aux consommateurs d'eau du 2^{ème} semestre 2016.

Travaux : compte rendu : St. ERMANN.

- Aviser l'entreprise FIEG d'un problème de fissure sur le mur mitoyen COMMUNE/HECKMANN, nouvellement créé.
- Suite à la demande de JC. SANDONATO réunion du conseil du 29.10.2015 – le panneau d'informations devant chez lui sera déplacé.
- Les modules de jeux sont arrivés, montés et prêts à être mis en place.
- Un 2^{ème} garage, propriété communale, est loué à compter de ce mois de décembre - Locataire : DUMONT Frida –

N. JAMBOIS propose de mettre en place un « range vélos » au niveau de l'abri bus au centre du village,

G. KELLE fait part que le Permis de Construire déposé par AGRISOLAIRE Enr pour un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, est refusé.

Intervention de M. Stéphane ERMANN appuyée par Flavien SINGERLE

Enlèvement de terre du stock communal sans autorisation, détérioration ou exploitation de chemins communaux, déplacement de bornes, feux de pneus ou de matière plastique... Ce manquement à toute forme de civilité ou de respect du bien de la collectivité perdue malgré les injonctions qui ont été faites aux contrevenants, Messieurs Stéphane et Denis HISIGER.

Il est demandé au Maire d'intervenir auprès de la gendarmerie et d'agir en sa qualité d'officier de police municipale.

Vu G. KELLE le 04 décembre 2015

